



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 13 - Janvier 2019

Edito



Le Président MACRON a, depuis le début, affiché l'objectif de sa réforme : la part de la richesse consacrée aux retraites sera bloquée sous le seuil des 14% du PIB. Une règle d'or ! **Il y aura plus de retraité.e.s dans les années à venir pour partager le même gâteau, les parts seront donc plus petites pour toutes et tous.** Les retraites baisseront en moyenne de 25%.

Avec des pensions basées sur l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou les six derniers mois dans la fonction publique, **la baisse est mathématique !** Pour les femmes et les salarié.e.s précaires, c'est la double peine ! Sans compter les réversions qui sont dans le collimateur...

Le montant des pensions dépendra de la valeur du point fixée et modifiée régulièrement par le gouvernement et Bercy. **Ce point, qui serait une variable d'ajustement du budget, pourrait ainsi dépendre de la conjoncture économique de la crise ou de l'espérance de vie.** Plus vous vivez longtemps, moins vous touchez à la retraite.

On passerait d'un système de retraite dans lequel les prestations (droits à retraite) sont définies (connues à l'avance) à un système dans lequel seules les cotisations sont définies car plafonnées. Le niveau de pension deviendrait la valeur d'ajustement de l'équilibre budgétaire du régime universel par points. En Suède, depuis la mise en place de la retraite par points, le nombre de retraité.e.s pauvres est passé de 7% à plus de 14%.

La CGT revendique un système de retraite faisant converger par le haut tous les droits à une retraite solidaire par répartition avec un niveau de pension d'au moins 75% du meilleur revenu en activité tout en prenant en compte les particularités professionnelles et le niveau de pénibilité, et aucune retraite en dessous d'un SMIC à 1800 € bruts.

Les 5 et 17 décembre ont rassemblé beaucoup de monde dans les rues partout en France. Depuis, les mobilisations ne faiblissent pas et de très nombreuses actions ont eu lieu pendant toute la période des fêtes : déploiements, concerts, réveillons revendicatifs, distributions de jouets et actions de solidarité, manifestations et rassemblements... il n'y a pas eu de trêve.

La population continue à soutenir très majoritairement le mouvement social et manifeste son soutien en versant massivement aux caisses de solidarité ou en participant aux différentes actions.

Dans ses vœux, Emmanuel Macron n'a convaincu personne, il persévère et s'entête, nous devons poursuivre la lutte contre son projet de retraite à points.

Construisons les conditions de puissantes journées de grève interprofessionnelle d'ampleur.

Dans ce contexte social très tendu, l'Union Fédérale des Retraité.e.s CGT de la Santé et de l'Action Sociale vous souhaite une très bonne année 2020.

Marceline SÉVERAC, Bureau UFR Santé Action sociale

Sommaire

- Compte-rendu de la CE UFR 2-3 décembre 2019 p.2
- Les femmes, grandes sacrifiées du projet de réforme des retraites p.5
- Action sociale CNRACL p.6
- Initiative retraite de la Section retraité.e.s du CHU de Toulouse p.7

► Actualité

Après le rapport d'introduction fait par Régine ROUXEL qui a rappelé l'actualité revendicative et politique particulière que nous vivons actuellement aussi bien en France qu'internationalement avec notamment la situation au Chili, en Bolivie, le Venezuela etc....

Le débat s'est engagé sur :

- être présent.e.s déjà, en nombre à la manifestation du 5 décembre, et rester mobilisé.e.s pour la suite.
- être dans la durée, avec des conférences de presse, d'autres formes d'actions
- intervenir partout pour expliquer le côté néfaste de la réforme MACRON/ DELEVOYE et l'impact sur les retraité.e.s
- importance de la distribution de tracts sur les marchés et autre lieux.
- faire et assister à toutes les AG dans les établissements.
- dénoncer la répression contre les manifestant.e.s, exemple l'arrestation du secrétaire de l'UDCGT 93.
- demander des comptes à Macron devant son silence sur le climat social en Bolivie, un coup d'État après des élections, c'est du jamais vu, demander à la CE Fédérale de s'y associer.
- Nous, les retraité.e.s, devons être visibles partout avec nos revendications.

À la CNRACL une simulation a été faite pour avoir des éléments précis sur l'impact de la réforme, entre 10 et 40% de réductions sur les pensions.

En Suède après la réforme, le pourcentage de pauvreté s'est amplifié. Certain.e.s retraité.e.s de 75 ans sont obligé.e.s d'avoir un deuxième emploi pour vivre. Et le gouvernement suédois donne 700 euros par mois à ceux qui gardent des enfants.

► Débat sur l'accompagnement de la perte d'autonomie

➤ Analyse de 2 rapports demandés par le gouvernement pour la « concertation Grand âge et autonomie » :

Intervention de Daniel BLACHE, CE de l'UCR, mandaté CGT au Haut Conseil de l'Âge sur le rapport LIBAULT

« 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge en France »

Intervention de Malika BÉLARBI, CEF, co-responsable du collectif « personnes âgées » sur le rapport EL KHOMRI « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge 2020-2024 »

Vous pourrez lire un résumé des deux interventions très intéressantes dans la lettre de l'UFR N° 14. Le

gouvernement prévoit une loi sur « le grand âge et autonomie » au printemps 2020.

Il est donc urgent d'en discuter dans les syndicats, de prévoir des initiatives sur le sujet, nous pouvons

mettre à disposition

du matériel préparé par les camarades pour animer des débats. Les deux rapports LIBAULT et EL KHOMRI demandent un financement au gouvernement, ce qui risque de le mettre en difficulté au regard de sa politique de restrictions budgétaires, même si les propositions ne sont pas à la hauteur des besoins ! La situation dramatique n'a pas évolué dans les EHPAD ou pour l'aide à domicile malgré les grandes mobilisations de janvier et mars 2018. Il est urgent de se mobiliser sur les revendications des salarié.e.s et des résident.e.s et de leurs familles et de présenter les propositions de la CGT. L'UFR est à votre disposition pour aider pour les débats.

► Matériel à disposition :

➤ 4 pages de nos propositions : « Aide à l'autonomie, pour un droit à compensation à tout âge » : <https://www.filpac-cgt.fr/wp-content/uploads/2017/09/4pagesperteautonomie17.pdf>

➤ Le peuple N°1753, mai 2019 numéro spécial « Sécurité Sociale ».

► Vie syndicale

➔ La formation retraité.e.s élaborée par l'UCR pour les syndiqué.e.s retraité.e.s est proposée à tous les membres de la CE à Courcelles le 7, 8 et 9 janvier 2020 (arrivée le lundi après-midi et un retour le jeudi après-midi). Le stage sera assuré par 3 camarades de l'UCR qui ne sont pas membres de la CE de l'UFR.

➔ Connaissance des retraité.e.s de la santé et de l'action sociale

Les versements des cotisations identifiées « retraité » à CoGÉTise continuent d'évoluer favorablement. Cependant, il est nécessaire de faire une comparaison avec les éléments de connaissance issus du CoGiTiel, ce que nous allons faire dans cette partie.

1) Nombre de FNI « retraité » reversé à CoGÉTise pour les années :

➔ 2017 : 4626 (exercice clos de 27 mois)

➔ 2018 : 4752 (exercice 22 mois)

➔ 2019 : 3828 (exercice 10 mois).

Pour 2018 et 2019, les syndicats et organisations en retard peuvent encore payer à CoGÉTise les FNI et timbres manquants et faire des corrections s'ils ont fait des erreurs sur l'identification des cotisations (payer des timbres et des FNI actifs pour des timbres et FNI retraités)

2) Analyse des données issues du CoGiTiel à partir des fiches correctement remplies

➤ Cette analyse nous donne une connaissance assez précise des syndiqué.e.s retraité.e.s ou en âge de l'être et nous permet de constater un écart important avec le nombre de cotisations « retraité » (timbres + FNI) reversé à CoGÉTise.

Au 19 novembre 2019, nous pouvions identifier

➔ 9459 syndiqué.e.s dont l'âge se situe entre 55 et 59 ans (9406 début octobre)

➔ 8120 syndiqué.e.s de 60 et plus (8041 début octobre)

➤ Même si nous savons que les départs en retraite dans notre champ se font à des âges différents, il n'en demeure pas moins que les écarts entre le nombre potentiel de syndiqué.e.s retraité.e.s et le nombre de cotisations « retraité » restent importants. Surtout si l'on met en avant le fait que dans notre champ, 1 syndiqué.e sur 10 reste syndiqué.e à la CGT au moment de son départ en retraite.

➤ Cela montre que nous avons un travail important à mener avec la direction fédérale sur la continuité syndicale et le versement des cotisations « retraité » par les syndicats et les organisations de la CGT (UL, USD, ...). En effet, il est nécessaire que l'ensemble des syndiqué.e.s retraité.e.s de notre champ soient identifié.e.s non



seulement dans le CoGiTiel, mais aussi par les versements à CoGÉTise.

3) L'arrivée de nouvelles et nouveaux syndiqué.e.s au moment du passage à la retraite :

C'est un fait relativement nouveau dans notre champ mais qui progresse. Il peut y avoir différentes causes mais c'est un fait à suivre de près.

Depuis le début de l'année 2019, on note :

➔ 522 adhésions de personnes entre 55 et 59 ans (+ 76 en 1 mois)

➔ 147 adhésions de personnes de 60 ans et plus (+ 11 en 1 mois).

Ces chiffres augmentent lentement, certes, mais régulièrement. C'est un phénomène à suivre.

En conclusion, il semble que le travail engagé auprès des syndicats depuis cet été commence à porter ses fruits en termes de connaissance des syndiqué.e.s retraité.e.s mais il reste encore un écart important entre le nombre de syndiqué.e.s identifié.e.s dans le CoGiTiel et le nombre de cotisations retraité.e.s (cotisations + timbres) « retraité » reversé à CoGÉTise. A suivre donc mais avec l'ensemble des dirigeants de la fédération (CE fédérale et les CE des Unions Fédérales).

► Participation de l'UFR au groupe de travail fédéral « retraites »

Gérard BONNEAU et Hélène MICHAULT

Première réunion s'est tenue le 2 décembre, mais les camarades n'ont pas pu assister toute la journée (convocation tardive) pour être présent.e.s à la CE de l'UFR l'après-midi. Il est important de multiplier les initiatives de présentation de nos propositions retraite.

Il nous semble important d'impulser une campagne sur pénibilité public/privé.

Les membres de la CE de l'UFR sont à votre disposition pour vous aider si besoin.

► Participation de l'UFR à la délégation CGOS

Une réponse a été faite suite à un courrier adressé au bureau de l'UFR « de la majorité des membres de la délégation fédérale » concernant la désignation éventuelle d'un représentant des retraité.e.s dans leurs réunions préparatoires.

Nous souhaitons la présence d'un.e retraité.e dans la délégation nationale tout au moins pour les réunions de préparation.

Nous souhaiterions avoir un tableau national des droits des retraité.e.s dans les régions. Nous allons demander à rencontrer le responsable de la délégation CGOS ou un représentant si possible lors d'une prochaine Commission Exécutive.

► **CNF**

► Le CNF de décembre a été repoussé en janvier au regard de l'actualité sociale et de la mobilisation.

► Il a été prévu en septembre qu'un point soit fait lors de ce CNF sur les élections CNRACL.

► Mandats UFR : Gérard BONNEAU, Marie-Ange CARDAN et Nicole DEFORTESCU.

► **Colloque UCR "Les retraité.e.s dans le monde du numérique", Montreuil 30 janvier**

Les camarades de l'UFR sont sollicité.e.s pour assister à ce colloque et nous invitons les camarades des territoires à s'y inscrire.

Dans le cadre de la préparation de son 12e congrès, l'UCR-CGT a décidé de s'emparer de ce sujet, réel enjeu de société. L'objectif est de s'approprier les questions posées par le développement, de surcroît rapide, de ces nouvelles technologies. La finalité est de dégager collectivement des axes revendicatifs afin de conquérir des droits pour les retraité.e.s. Dans ce contexte, l'UCR invite l'ensemble de ses structures : USR, UFR et les Fédérations, et Unions départementales à venir débattre avec des personnalités expérimentées.



► **Congrès UCR du 11 au 15 mai 2020 à Saint Malo**

Notre fédération a 8 mandats pour ce congrès de structures (UFR et USR) : Nicole BERNABÉ, Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Viviane DEBARGES, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Marie-Claude ROUAULT, Danielle VIGNAL.

Mise à disposition de l'UFR pour candidature à la CE de l'UCR : Évelyne BAJARD, Viviane DEBARGES, Marie-Paule POUSSIER, Danielle VIGNAL

► **Participation aux congrès pour tenir le stand continuité syndicale**

► **UFMICT du 28 au 31 janvier à Prapoutel** : Sylvie BRUNOL et Viviane DEBARGES

► **UFAS /UFSP du 27 au 31/05/2020 à l'île de Ré** : Régine ROUXEL et Marie-Ange CARDAN.

► **Calendrier des dates de la CE de l'UFR pour le premier semestre 2020**

► 11 et 12 février

► 24 et 25 mars

► 4 et 5 mai

► 4 et 5 juin (décentralisée)

► **Prochaine CE-UFR les 11 et 12 février**

Présidence : Régine ROUXEL

Rapport d'actualités : Marie-Claude ROUAUX

Compte-rendu : Charles COULANGES.



CAISSE DE SOLIDARITÉ ENVERS LES GRÉVISTES

L'engagement dans la grève reconductible de nombreux secteurs professionnels donne confiance et espoir pour gagner l'abandon et un autre projet de réforme du système de retraite.

Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent apporter leur soutien, leurs encouragements aux salarié.e.s en lutte en contribuant financièrement.

Ainsi, si vous souhaitez apporter votre soutien financier aux salariés engagés dans la grève reconductible, la Confédération Générale du Travail organise la solidarité financière qui leur sera entièrement dédiée avec une redistribution transparente entre les divers secteurs professionnels concernés.

Trois manières de contribuer à la solidarité financière :

→ **En ligne en suivant ce lien :**

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-cgt-mobilisation>

→ **Par chèque** à l'ordre de « Solidarité CGT Mobilisation » adressé à :

"Confédération Générale du Travail Service Comptabilité"
263 rue de Paris 93100 Montreuil

→ **Par virement** (informations bancaires dans le RIB en téléchargement) :

<https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/mobilisation-solidarite/caisse-de-solidarite-envers-les-grevistes>



LES FEMMES, GRANDES SACRIFIÉES DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES DE MACRON

➔ **AUJOURD'HUI**, dans le privé, 1 enfant permet la validation de 2 annuités.

Demain, 5% de majoration de pension par enfant sera proposé au père ou à la mère, le choix étant définitif, en cas de divorce certaines mères pourraient ne pas en bénéficier.

➔ **AUJOURD'HUI**, la pension de réversion est versée au conjoint ou à l'ex-conjoint à partir de 55 ans et, en cas de séparation, est versée au prorata des années de mariage.

Demain, le conjoint survivant devra avoir au moins 55 ans (pas de condition d'âge actuellement dans la FP) et la pension de réversion ne sera plus accessible en cas de divorce.

➔ **AUJOURD'HUI**, le niveau de pension de retraite est calculé sur les 6 derniers mois dans le public et les 25 meilleures années dans le privé.

Demain, c'est la totalité de la carrière qui sera prise en compte dans le calcul de la pension et les périodes de temps réduit et d'interruption pèseront davantage pour les femmes.

Si 42.2% des femmes (50.4% des hommes) sont à temps partiel parce qu'elles n'ont pas la possibilité de travailler davantage, 24.5% d'entre elles (5.3% des hommes) font ce choix sous contrainte pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne dépendante. Qui dit travail partiel dit salaire partiel et donc retraite partielle.

Les femmes sont à 88% dans les métiers de service, emplois les moins bien couverts par les conventions collectives, moins bien définis dans les classifications et donc moins bien rémunérés. Les diplômés des professions à prédominance féminine sont systématiquement sous évalués, même quand il s'agit de diplômés d'État, réglementés, comme celui des infirmières.

La technicité, la responsabilité, les contraintes physiques et la pénibilité de ces emplois ne sont pas reconnus et deviennent même invisibles avec la perte de la « catégorie active ».

20% des infirmières et 30% des aides-soignantes sont en invalidité avant l'âge de la retraite.

Les carrières heurtées, les promotions moindres, des primes plus faibles donc des revenus insuffisants obligent celles qui le peuvent encore à travailler plus longtemps. Elles sont 21% à attendre 67 ans pour éviter la décote et travaillent en moyenne 1 an de plus que les hommes.

Le gouvernement ose prétendre que les femmes vont y gagner par l'augmentation du minimum contributif à 85% du SMIC, les fameux 1 000 euros, mais qui peut vivre avec 85% du

SMIC ? C'est l'aveu que la prise en compte de toute la carrière pour les salariées qui ont des carrières heurtées va bien être meurtrière et qu'il sait déjà que leurs pensions ne dépasseront pas 1 000 euros.

Non seulement nous devons continuer à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes, que ce soit au travail ou dans la société toute entière, mais nous devons continuer à lutter jusqu'au retrait de ce projet de réforme inique qui va plonger encore plus de femmes retraitées dans la misère.

**IL EST DE NOTRE DEVOIR À TOUTES ET TOUS,
À LA CGT, DE NOUS BATTRE POUR UNE SOCIÉTÉ
JUSTE ET ÉGALITAIRE !**

➔➔➔ **Pour aller plus loin :**

<http://www.ugict.cgt.fr/articles/references/femmes-retraites>



Action Sociale CNRACL

Les administratrices et administrateurs CGT continuent à se battre pour que le budget d'action sociale soit utilisé en totalité par les retraité.e.s :

➔ Impulsion de campagne d'informations ciblées pour toucher les retraité.e.s les plus démunis.e.s (courrier individuel leur précisant qu'ils peuvent bénéficier d'aides du FAS)

➔ Simplifier la lisibilité des revenus

➔ Inaugurer des propositions d'aides expérimentales

Nous nous sommes battu.e.s pour utiliser un report de budget de l'action sociale non utilisé en 2018 équivalent à 15 millions d'euros. Nous avons obtenu un report de 1,5 million d'euros sur l'année 2019 et un report de 11 millions pour l'année 2020, c'est pour cela que sont proposées des aides expérimentales pour l'année 2020 (voir ci-après).

Depuis plus de deux ans, les administratrices et administrateurs CGT demandent l'extension de l'aide-ménagère à domicile aux retraité.e.s parti.e.s en retraite invalidité et donc avant l'âge de 65 ans (puisque c'était le critère pour pouvoir demander une aide-ménagère)...

En septembre 2019, nous avons réussi à avoir un vote majoritaire pour l'accès à cette aide.

Tous les agent.e.s parti.e.s en retraite invalidité peuvent donc dès à présent demander une aide-ménagère à domicile (critères à remplir : voir le guide action sociale 2020).

En 2018 cela représentait 86 649 retraité.e.s. La moyenne annuelle de l'aide-ménagère est de 1 312 euros par an.

► Prenez note des principales modifications pour l'année 2020

De nouvelles modalités pour apprécier vos ressources sont mises en place. À partir du 1^{er} janvier 2020, ce sera le Revenu Fiscal de Référence (RFR) qui permettra de définir si vous êtes éligible aux aides du FAS. Ce RFR est affiché en première page de votre dernier avis d'imposition sur les revenus.

L'application du RFR permettra à 5 000 retraité.e.s supplémentaires d'accéder aux aides du FAS et à 2000 retraité.e.s qui bénéficiaient déjà des aides du FAS à taux réduit d'obtenir les aides du FAS à taux plein (en totalité).

➔ **Suivant le type d'aides, le niveau de RFR varie. Pour connaître toutes les aides proposées et les critères pour y prétendre, consultez le guide de l'action sociale 2020.**

Le Conseil d'administration a aussi voté de nouvelles aides complémentaires aux financements accordés par les pouvoirs publics pour :

1 - Financer les dépenses qui permettent de réaliser des économies d'énergie

2 - La mobilité qui permet de lutter contre l'isolement des retraités

Si la CNRACL est votre régime de retraite principal (celui qui rémunère le plus grand nombre de trimestres) et que votre revenu fiscal de référence (figurant sur votre dernier avis d'impôt sur les revenus) ne dépasse pas 16 200 € si vous êtes seul.e et 24 840 € si vous êtes en couple, vous pouvez bénéficier des aides suivantes :

Aides pour la transition énergétique :

➔ L'aide « **équipement chauffage** » visant à remplacer un système d'ancienne génération par un système économe en énergie comme une chaudière au gaz à condensation, un poêle à bois ou à granulés ou une pompe à chaleur. Montant maximum : 4 000 €. Cette aide peut vous être attribuée si vous avez déjà bénéficié d'un financement de l'État.

➔ L'aide « **achat d'un équipement ménager A+++** » : *lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, four.*

Montant maximum : 500 €. Cette aide peut vous être attribuée dans la limite des dépenses réellement engagées.

Aides à la mobilité durable :

➔ L'aide au financement d'un **abonnement annuel de transport en commun** (*bus, tramway, métro...*). Montant : 50 % des dépenses réellement engagées dans la limite de 500 €.

➔ L'aide à la souscription d'une carte « **sénior+SNCF** ». Prise en charge intégrale du coût annuel de la carte dont le montant est de 49 €.

➔ L'aide à l'**achat de billets de train**, montant maximum 500 euros /an

➔ L'aide à l'**achat d'un vélo électrique**, montant maximum 300 euros. Cette aide peut vous être attribuée si vous avez déjà bénéficié d'un financement de l'État.

➔ **ATTENTION** : pour l'instant ces aides sont expérimentales pour l'année 2020

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la CNRACL au 05 56 11 33 33.

Voir le guide du FAS CNRACL 2020 : https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2019-12/FAS2020_Guide_BD_0.pdf

Consultez la dernière lettre CNRACL pour avoir des infos sur votre retraite :
<http://www.sante.cgt.fr/Flash-infos-no38-October-Novembre-2019>

Initiative section des retraité-e-s CGT CHU Toulouse

Le 19 novembre dernier, les camarades de la section retraité-e-s CGT ont organisé une demi journée de formation sur la réforme Macron des retraites.

Le support : un diaporama très efficace qui a permis une matinée de questions/ réponses/ informations, un débat riche et nécessaire. 35 camarades ont participé à cette initiative, ce qui représente la moitié de nos syndiqué.e.s .

La réussite de cette rencontre démontre l'intérêt mais aussi l'inquiétude des camarades sur le sort que leur réserve ce gouvernement.

A la fin de cette demi-journée les camarades étaient convaincu-e-s des méfaits de cette réforme, des enjeux et de l'importance de la lutte pour gagner une véritable amélioration de nos retraites, faire de la CNRACL une caisse de retraite solidaire et plus démocratique et l'intérêt d'une grande campagne pour les prochaines élections de notre caisse.

A chaque manifestation, les retraité.e.s du CHU sont nombreux, nombreuses et déterminé.e.s.

Notre section a décidé de verser à la cagnotte solidarité et appelé, pour ceux qui le peuvent, aux dons individuels qui pourront permettre à nos camarades actifs de continuer la lutte.



**STOPPONS LE PROJET
DE RÉGRESSION SOCIALE**

**NON AU SYSTÈME
UNIVERSEL PAR POINTS !**



VOUS NE CONNAITREZ VOS GAINS QU'À 62 ANS

la
cgt

PAS DE HASARD POUR MA
RETRAITE